

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2015, 19 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 la conseillère madame Édith Coulombe
 le conseiller monsieur Claude Lebel
 le conseiller monsieur Paul Beaulieu
 le conseiller monsieur Patrick Murray
 le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy et la directrice des communications et du greffe, Sonia Bertrand sont également présentes.

De plus, Elena Giroux, directrice des finances et trésorière adjointe, assiste à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Bordereau de correspondance**
 - 4.1 Aucun
- 5. Acceptation des comptes du mois**
 - 5.1 Aucun
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Aucun
- 7. Administration**
 - 7.1 Aucun
- 8. Finances**
 - 8.1 Présentation du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015 à 2017
 - 8.2 Adoption du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015 à 2017
 - 8.3 Publication du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015 à 2017
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1 Aucun
- 10. Sécurité incendie**
 - 10.1 Aucun
- 11. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 11.1 Rapport des demandes de soumissions**
 - 11.1.1 Aucun
 - 11.2 Recommandations de paiement**
 - 11.2.1 Aucun
- 12. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 12.1 Aucun

- 13. Urbanisme et environnement**
- 13.1 Dérogations mineures**
- 13.1.1 Aucun
- 13.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**
- 13.2.1 Aucun
- 14. Urbanisme et environnement**
- 14.1 Aucun
- 15. Divers**
- 15.1 Aucun
- 16. Période de questions**
- 16.1 Aucun
- 17. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 19 h 03, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Rés. : 001-15

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par Sonia Bertrand, directrice des communications et du greffe.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Présentation du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015 à 2017

La conseillère madame Marie-Ève D'Ascola fait l'introduction du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015 à 2017.

Le maire, monsieur Robert Miller procède à la présentation du budget de l'année 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015 à 2017, les orientations 2015 ainsi que les rôles et responsabilités confiées aux conseillères et conseillers au sein de l'organisation.

À la fin de la présentation et d'une période de questions, le conseil procède à l'adoption dudit budget et du programme triennal.

Le conseiller monsieur Patrick Murray, s'absente de la séance à 19 h 39 et revient à 19 h 42.

Le maire, monsieur Robert Miller tient à remercier la direction et plus particulièrement madame Elena Giroux, directrice des finances et trésorière adjointe, pour son étroite collaboration dans la préparation du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015 à 2017.

Rés. : 002-15

**Adoption du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations
2015 à 2017**

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que le budget de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour l'année 2015, de 11 575 226 \$ soit accepté, tel que présenté.

Le conseil adopte aussi le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2015 à 2017 tel que présenté.

Le programme triennal d'immobilisations se résume comme suit :

2014	-	9 311 400 \$
2015	-	3 663 000 \$
2016	-	2 833 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 003-15

**Publication du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations
2015 à 2017**

Considérant qu'en vertu de l'article numéro 957 du Code municipal du Québec, le budget et le programme triennal d'immobilisations adoptés doivent être distribués gratuitement à chaque adresse civique ou être publiés, dans le journal diffusé dans la Municipalité ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'autoriser la direction générale de la Municipalité à publier un résumé du budget municipal 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015 à 2017, dans le journal Le Petit Rapporteur du mois de février 2015. Il sera également mis sur le site Internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 004-15

Levée de la séance

À 20 h 27, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

Sonia Bertrand,
Directrice des communications et du greffe